

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-huit mai,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre
d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude
GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

N° 83/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

Objet de la délibération :

Voirie : avenant de transfert
des marchés de travaux de
voirie

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 2
 - Non excusés : 11
- Votants : 86

Résultat du vote

- Pour : 86
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à
M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme
Procuration Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à
M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M.
Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André
Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M.
Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,
Excusé(e) Mme Boucon-Galimard Sabine, M. Nicolet Jean-Paul
Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms.
Absent(e)s Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc,
Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret,
ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour sécuriser juridiquement l'exécution des marchés de travaux voirie engagés par
les communes avant le transfert de la compétence, le conseil est invité à autoriser
le Président à signer des avenants de transfert pour l'ensemble des marchés de
travaux sur la voirie d'intérêt communautaire qui sont sans incidence sur les
conditions d'exécution des marchés.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer des avenants
de transfert des marchés des communes à la CCLL.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-83-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2018

